

Par courriel et dépôt électronique (SDÉ)

Montréal, le 31 mai 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3960-2016 – Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brulé — dérivation Saint-Sauveur — Complément d'indications de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la planification de l'audience

N-d : 1093-002

Chère consœur,

La présente fait suite à notre lettre du 30 mai 2016 sur la planification de l'audience dans le dossier en rubrique (C-MSAH-0062).

Après lecture des indications des autres parties pour l'audience et discussion avec nos clients, je suis en mesure de vous confirmer que la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC des Pays-d'en-Haut entendent présenter l'ensemble de leurs témoins dans un seul panel.

Nous profitons de l'occasion pour obtenir des clarifications de la part de la Régie. Nous comprenons que pour le 2 juin 2016 à 16h nous devons fournir nos commentaires (argumentation) sur la demande d'Hydro-Québec formulée hier (B-00B-0065) au sujet du rejet intégral des rapports de l'experte Mme Éline Genest et d'ÉCOgestion (Mme Allard).

Toutefois, nous ne savons pas si la Régie requiert à la même date nos commentaires (argumentation) sur les demandes d'Hydro-Québec au sujet du rejet de nos demandes sur la reconnaissance du statut de témoin expert à Mme Genest et à M. Paquin. Nous avons cru comprendre que cette argumentation n'aurait lieu qu'au moment des voir-dires à l'audience.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les plus distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg

cc: (courriel seulement)
Me Yves Fréchette
Me Raphael Lescop
Me Dominique Neuman